



Mercredi 16.01.13 | 46e année | No 1

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



Au revoir et merci!

Huit employés du Centre électronique de gestion (CEG) rejoignent ces jours le monde de la Santé. Leur fonction et leurs responsabilités ne varieront guère, mais l'employeur ne sera plus le même. Par le présent édito, la Ville tient à remercier ses fidèles collaborateurs de l'engagement dont ils ont fait preuve tout au long de tant d'années. Elle se plaît à relever la qualité exceptionnelle du travail de cette équipe motivée et performante. Et elle souhaite bon vent à chacun.

Une cohérence contre une autre: la Santé a choisi d'engager ceux qu'elle mandatait jusqu'à ce jour. C'est compréhensible de son point de vue. Prise d'indépendance. Ça l'est beaucoup moins sous l'angle plus large de l'informatique cantonale, dont le niveau d'intégration est envié loin à la ronde. A cet égard, c'est un grand pas en arrière. Ce premier «coup de canif» ne doit pas être suivi d'autres. Ne démolissons pas ce qui a été patiemment mis en place! Grâce au CEG et au service de l'Etat (SIEN), notre canton est à la pointe dans le domaine de l'informatique publique. Il y a une grande cohérence, laquelle est forcément bénéfique pour l'ensemble du Canton. En particulier, les coûts sont raisonnables. Il faut maintenir, développer ce gros atout. Pas l'anéantir!

*Alain Ribaux
Directeur des finances*



Le Service des parcs et promenades entamera prochainement sa campagne d'abattage hivernale.

Des érables sous surveillance

Charmes, tilleuls, érables: quatorze arbres enracinés en ville de Neuchâtel seront tronçonnés d'ici mars par le Service des parcs et promenades dans le cadre de la campagne d'abattage hivernale, pour des raisons sanitaires ou de sécurité essentiellement. C'est cinq fois moins que la moyenne de ces douze dernières années, qui est de 65 arbres abattus pour 84 plantés. Et une goutte d'eau en regard des 8'000 à 12'000 arbres que compte le domaine public, hors forêt.

Tous les arbres voués à la tronçonneuse sont signalés par une croix rose et parfois flanqués d'un panneau explicatif. Parmi eux figurent trois érables atteints de verticilliose, une maladie

fongique en recrudescence depuis deux ans à Neuchâtel et contre laquelle il n'existe aucun produit phytosanitaire adéquat. Elle est due à un champignon très commun, qui pénètre dans les végétaux par les racines et bloque l'écoulement de la sève, pouvant entraîner le dépérissement complet de l'arbre.

La plupart des érables bordant le quai Léopold-Robert aux Jeunes-Rives sont infectés, à des degrés divers. Mais avant de se résoudre à tous les abattre, le Service des parcs et promenades a décidé de tenter une taille sanitaire en désinfectant la scie utilisée après chaque branche coupée, pour éviter la propagation du champignon. Leur évolution sera ensuite étroitement surveillée. A la place des trois érables qui devront tout

de même être abattus, le Service des parcs et promenades testera différentes essences, plus résistantes à la verticilliose. Car le champignon vecteur de la maladie peut rester pendant une quinzaine d'années dans le sol.

Charmes échaudés

Outre ce problème de verticilliose, trois charmes souffrant d'échaudures sur le tronc seront abattus à l'avenue Dubois. Mais les arbres condamnés ne sont pas tous malades. Ainsi, un mélèze et un thuya seront déracinés au parc des Cadolles, à des fins de revalorisation par des plantes indigènes. La liste complète des abattements prévus est disponible sur le site www.2000neu.ch. (ab)



3

Sandra Spagnol remplacera dès le 1^{er} février Patrice Neuenschwander au poste de chargé de communication.



4

La Neuchâteloise Valérie Leuba expose une série de toiles à la Galerie Quint-Essences, située rue du Neubourg.



5

La chorégraphe zurichoise Nicole Seiler présente sa dernière création ce week-end à l'Espace Danse.

Publicité

 **Ghielmetti**
Pompes funèbres
Écoute et discrétion au service des familles

Prévoyance funéraire

Tél. 032 721 19 31
24 h sur 24

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

@TDH/CMeylan



Envie d'agir?
Votre engagement est précieux!

Rejoignez Terre des hommes, la plus importante organisation suisse d'aide à l'enfance!

Votre engagement renforce notre mission: un monde meilleur pour l'enfance.

Offrez votre temps et apportez votre expérience dans un groupe.

Contribuez avec enthousiasme à des actions concrètes dans votre région!

Inscrivez-vous maintenant:
www.tdh.ch/benevolat

Terre des hommes - Bénévolat et réseau suisse
Avenue de Montchoisi 15 | CH - 1006 Lausanne
058 / 611 06 76 • benevolat@tdh.ch • www.tdh.ch





Dans ce numéro

Entre rêve et réalité

Valérie Leuba présente plusieurs peintures à la Galerie Quint-Essences. Certaines d'entre elles s'inspirent d'un voyage aux Bahamas en 2009.

Page 4

A bicyclette

Le Conseil général a accepté lundi un crédit de 202'000 francs pour la mise en place d'un système de vélos en libre-service. Cette mesure vient compléter l'offre déjà existante de Neuchâtelroule.

Page 8

Réhabilitation bienvenue

Le Conseil général a adopté lundi un crédit de 277'000 francs pour la réhabilitation de la passerelle de l'Utopie. Fermée au public depuis deux ans, elle sera rénovée d'ici à l'été.



Page 9

Meilleurs vœux

Les présidents du Conseil communal et du Conseil général, Pascal Sandoz et Fabio Bongiovanni, adressent leurs vœux aux Neuchâtelois.



Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le jeudi 24 janvier 2013.



La Ville de Neuchâtel accueille une nouvelle chargée de communication



Sandra Spagnol remplacera Patrice Neuenschwander au poste de chargé de communication de la Ville de Neuchâtel.

La Ville renforce sa communication

Sandra Spagnol, 48 ans, sera la nouvelle chargée de communication de la Ville de Neuchâtel. Ancienne journaliste et responsable cantonale de l'égalité entre hommes et femmes, elle entrera en fonction dès le 1^{er} février prochain. Elle remplacera Patrice Neuenschwander, actuel titulaire de la fonction, appelé à assumer de nouvelles responsabilités au sein de la Direction de la culture.

Sandra Spagnol termine un master de droit à l'Université de Neuchâtel. «Elle travaillait jusqu'à ce jour comme juriste auprès de l'Association romande et tessinoise des institutions d'actions sociale (ARTIAS)», relève le Conseil communal dans un communiqué. Elle a travaillé durant près de 15 ans à L'Express. Après y avoir effectué son stage, elle a officié comme responsable de la rubrique du Val-de-Travers, puis s'est occupée de la rubrique cantonale en couvrant en particulier la politique neuchâteloise. Sandra Spagnol dispose également d'un certificat pédagogique délivré par l'Ecole normale: elle a enseigné durant cinq ans au Val-de-Travers. Responsable de l'Office cantonal de la politique familiale et de l'égalité entre hommes et femmes, elle a œuvré dans les domaines de l'accueil

pré- et parascolaire. Elle a également mis sur pied une série de mesures internes à l'administration cantonale pour que les collaborateurs puissent mieux concilier famille et travail. Le Conseil communal a retenu sa candidature, parmi 45 dossiers.

Les missions

«Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, Sandra Spagnol s'occupera de l'ensemble des contacts de la Ville de Neuchâtel avec les médias», indique le Conseil communal. Collaborer à la rédaction de l'hebdomadaire d'information de la Ville de Neuchâtel «Vivre la ville», conseiller les directions et les services dans leurs relations avec la presse, planifier les conférences de presse et superviser l'ensemble des communiqués émanant de l'administration sont autant de missions qui lui seront confiées. «La chargée de communication s'occupera également du développement du site internet et mobile de la Ville, de sa présence sur les réseaux sociaux ainsi que de communication interne», souligne l'exécutif.

Consolider l'information et la communication

L'arrivée de Sandra Spagnol vient consolider le secteur informa-

tion et communication de la Ville de Neuchâtel. Placé sous la responsabilité du chancelier, ce service comprend une journaliste RP à 100% occupée à la rédaction de «Vivre la ville», une secrétaire de rédaction à 50% et un photographe travaillant sur mandat. A cette équipe polyvalente vient désormais s'ajouter une chargée de communication à 75%, dont les compétences dans les domaines politique et juridique complètent celles de la rédaction. «Dans sa nouvelle composition, le secteur information et communication de la Chancellerie, qui n'exclut pas à l'avenir de former à nouveau des journalistes stagiaires, répond à la volonté du Conseil communal de développer ses relations avec les médias et la population», commente l'exécutif.

Quant à l'actuel chargé de communication, il dirigera le Service administratif général de la culture. Patrice Neuenschwander gardera tout de même un lien avec le secteur information et communication: il consacra encore 15% de son temps à suppléer la nouvelle chargée de communication et à rédiger des articles dans le domaine de la culture pour «Vivre la ville».

La Galerie Quint-Essences expose des peintures de Valérie Leuba

« Entre Rêve et Réalité »

Valérie Leuba, 31 ans, expose une série de peintures à la Galerie Quint-Essences à Neuchâtel. Sous le thème « Entre Rêve et Réalité », elle présente des toiles qui s'inspirent pour certaines d'un voyage aux Bahamas en 2009 et pour d'autres, des contes d'Alice au pays des merveilles et de Pinocchio. A voir jusqu'au 26 janvier.

Quelle est l'histoire des différentes peintures que vous exposez à Neuchâtel ?

Les premières toiles m'ont été inspirées par un voyage aux Bahamas en 2009, où je me suis rendue avec une amie pour changer d'air et accentuer ma palette de nouvelles couleurs. Les autres toiles ont été inspirées directement des contes d'Alice au pays des merveilles et de Pinocchio. Ces deux contes ont bercé mon enfance et convenaient bien à la dualité présente dans mon exposition de Neuchâtel.

Que vous évoque ce thème « Entre Rêve et Réalité » ?

Drôle de période que ce départ. Une furieuse envie de changer d'air. Le mal de l'usine m'avait pris dès la première semaine de mon nouveau contrat d'ouvrière, en traînant avec moi cette question persistante : A quoi cela sert-il de vivre si tu ne disposes pas de ton temps pour créer et faire ce qu'il te plaît ? Bref, six mois plus tard

me voilà libérée. Un billet d'avion en poche, une amie avec moi, destination Nassau, Bahamas. Sans trop savoir ce que j'allais chercher, mais heureuse de pouvoir m'inspirer d'autres lieux. Ce voyage a levé le brouillard ambiant et persistant de mon ciel suisse.

Les couleurs se sont intensifiées sous les rayons du soleil. Les contrastes étaient nets. La beauté et l'éclat d'une eau turquoise sous un ciel de plomb, le silence comme compagnon. La dureté d'une épave rouillée, d'un bateau sur le sable chaud virevoltant avec l'écume des vagues et dansant sous le vent puissant. De belles maisons coloniales abandonnées aux fleurs et aux arbres gorgés de fruits. Les robes blanches de petites filles se rendant à l'église contrastant avec leur peau d'ébène. La confiance contagieuse de dizaines de poissons multicolores dansant autour de moi. Les levés de soleil se dressant face à



Dans son exposition, Valérie Leuba présente plusieurs toiles inspirées des contes de Pinocchio et d'Alice au pays des merveilles.

réussi à interpréter cette dualité dans mes toiles.

Pourriez-vous décrire la toile que vous préférez ?

Mon choix se porterait sur « Ciel de Plomb », car cette toile a une ambiance et un jeu de lumière bien particulier. Le contraste entre un ciel orageux en fond et une lumière intense en premier plan.

D'où est venue votre passion pour la peinture ?

Depuis petite, j'ai toujours aimé dessiner. Cette passion a évolué en même temps que moi, au fil du temps. J'aime la liberté que procure le fait de remplir des toiles vierges d'imaginaire et de couleurs, qui apparaissent selon mon inspiration. (ak)

Exposition « Entre Rêve et Réalité » : à découvrir jusqu'au 26 janvier à la Galerie Quint-Essences, rue du Neubourg 20, à Neuchâtel. Horaire et renseignements sur www.galerie-quint-essences.ch.

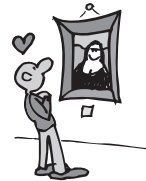
Agenda culturel

Galleries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (pl. Numa-Droz 3), exposition permanente « Archives Jean-Jacques Rousseau ». Ouvert me et sa de 14h à 17h, lu et ma, je et ve de 9h à 11h30 et de 14h à 17h (s'adresser à l'accueil).

Jusqu'au 28 février 2012, exposition temporaire « Je vous aime encore plus sur votre portrait » Rousseau ou le culte de l'image. Ouvert lu-ve de 8h à 22h, sa de 8h à 17h.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), expositions permanentes, legs Yvan et Hélène Amez-Droz « Neuchâtel : une histoire millénaire ». Ouvert ma-di de 11h à 18h. Entrée libre le mercredi.



Jusqu'au 17 février, exposition « 1500-1900. La collection des arts plastiques ». Mardi 22 janvier à 12h15, mardi du musée. Découverte de quelques peintures de l'école suisse. Visite commentée ciblée de l'exposition « 1500-1900. La collection des arts plastiques » par Nicole Quillet-Soguel, assistante-conservatrice.

Judi 24 janvier à 18h30, au musée ce soir. Peinture et capitalisme : « Les quatre saisons » d'Alexandre Calame. Conférence dans le cadre de l'exposition « 1500-1900. La collection des arts plastiques » par Pascal Griener, professeur à l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 20 octobre, exposition « Hors-champs ». Ouvert ma-di de 10h à 17h. Entrée libre le mercredi. Jusqu'au 17 février, exposition « Les Fantômes des collections ».

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 20 mai, exposition « Supra 100 Le temps suspendu ». Ouvert ma-di de 10h à 18h. Entrée libre le mercredi. Vernissage samedi 19 janvier à 17h.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 10 février, exposition « Tell(e) est la Suisse – das Kreuz mit dem Kreuz », caricatures de Jules Stauber. Ouvert me-di de 11h à 17h. www.cdn.ch.

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), jusqu'au 26 janvier, exposition « Entre rêve et réalité », de Valérie Leuba. Ouvert ma-sa de 14h à 18h30 et sur rendez-vous.

Jardin botanique (Pertuis-du-Sault 58), jusqu'au 23 mars, exposition « Les oiseaux et mammifères de Robert Hainard », ouvert tous les jours de 9h à 17h.

Galerie C (espl. Léopold-Robert 1),

jusqu'au 16 février, exposition « Le temps suspendu », de Etienne Krähenbühl, en collaboration avec le Musée d'histoire naturelle. Mercredi 23 janvier à 17h30, visite guidée de l'exposition.

CAN, Centre d'art Neuchâtel (rue des Moulins 37), jusqu'au 21 février, exposition Superamas/Phase 3/Technique et sentiment. Ouvert me-di de 14h à 18h, je de 14h à 20h.

Théâtre du Pommier (rue du Pommier 9), jusqu'au 30 janvier, exposition de photographies de David Perriard « Déchets ».

Divers

Club des Loisirs « La joie du lundi » (Armée du Salut, rue de l'Ecluse 18), lundi 21 janvier, 14h30, animation musicale offerte par Francis Choffat (ouverture des portes à 14h).

L'actualité culturelle

Slam

Après Paris, la Galerie YD recevra, vendredi et jeudi, Samantha Introzzi qui proposera son spectacle de slam. «Il existe encore des coquelicots» est une invitation au voyage. L'oreille écoute des rimes vivaces que la voix transporte. On traverse des histoires de rêves, des rêves d'espoir et des rêves qui se heurtent à la rude réalité. Mais si les coquelicots se fanent, ils s'épanouissent toujours au printemps. Samantha Introzzi sera accompagnée par Andrea Cosandier (musique).

Galerie YD, rue Fleury 6, vendredi 18 et jeudi 19 janvier, 20h30. Entrée gratuite.

Les 12 vendredis

Vendredi 25 janvier, Joseph Kelemen, organiste titulaire de l'église Saint-Jean-Baptiste d'Ulm présentera diverses compositions inspirées ou

issues de la culture hongroise dans un spectacle intitulé «L'orgue hongrois». Né à Budapest, Joseph Kelemen étudie tout d'abord à l'Académie Franz Liszt de sa ville natale. Il poursuit sa formation à la Schola Cantorum de Bâle et se spécialise dans l'interprétation historique de la musique du XVII^e siècle. Il émigre ensuite au Canada et se consacre à l'étude de la philosophie, à l'Université de Toronto. A l'achèvement de son cursus, il se rend à Ulm, en Allemagne, pour y occuper le poste de responsable musical et d'organiste principal à la cathédrale Saint-Jean-Baptiste. Il est actuellement considéré comme une référence mondiale dans le domaine de l'interprétation de la musique allemande du XVII^e siècle et notamment de la pratique des doigtés historiques.

Collégiale, vendredi 25 janvier, 18h30. Entrée libre, collecte à la sortie. Prix indicatif: Fr. 15.-.

Théâtre Tumulte



Du 17 janvier au 3 février, la compagnie du Théâtre Tumulte présentera sa nouvelle création «Un sourire en enfer» Jean Manuel Florensa. L'histoire: deux hommes que tout oppose sont enfermés dans la même cellule. Pierre, premier locataire de la cellule, est un habitué. En plein dérapage social, il a tout perdu et survit comme il peut: rapines, vols à l'étalage, fraudes bancaires. Dominique, le bien éduqué, est victime du pouvoir et du silence du monde. Ils ont le choix de

se détruire, mais être enfermé, c'est déjà mourir à petit feu. Au fond d'une prison, se dresse une autre prison, celle que la société a installée dans les cerveaux. Pierre affronte les conventions qui l'empêchent d'épanouir sa relation avec un jeune homme désemparé. Faire d'une prison un lieu d'exception, un coin de paradis, un monde à part, c'est le tour de force réussi par ces infortunés du contrat social. Pierre est passionné de littérature, de musique, de poésie et Dominique le suit. Et ceux-là même que l'on enferme dans la nuit et l'oubli, se mettent à rêver, à s'aimer.

Théâtre Tumulte, rue E.-Borel 13, du jeudi 17 janvier au dimanche 3 février, jeudi, vendredi et samedi, 20h30, dimanche, 17h. Prix: Fr. 25.- / Fr. 20.-. Réservations au 032 725 76 00 ou theatre@tumulte.ch.

L'Espace Danse accueille ce week-end la dernière création de la chorégraphe Nicole Seiler

« Small explosion... »

En ce début de nouvelle année, la danse contemporaine reprend ses droits à Neuchâtel avec «Small explosion with glass and repeat echo», la dernière création de la chorégraphe Nicole Seiler, lauréate en 2009 du prix pour la danse de la Fondation Vaudoise pour la Culture. Un feu d'artifice de couleurs, de son et de mouvement, à voir ce week-end à l'Espace Danse dans le cadre de la saison «Hiver de danses».

Le son, la musique, l'image. Ces trois composantes clés de tout spectacle, Nicole Seiler les dissèque, les déconstruit, dans une démarche de longue haleine. Après avoir coupé le son dans «Playback» puis plongé les spectateurs dans le noir en les obligeant à voir la danse avec les oreilles dans «Amauros», l'artiste d'origine zurichoise se focalise cette fois sur le mouvement et son rapport au son, en s'amusant à faire dialoguer les corps, abstraits, avec une imagerie sonore concrète.

Ce sont ainsi les bruitages qui donnent sens aux mouvements des deux interprètes, Nicole Seiler et YoungSoon Cho Jaquet, les transportant à l'aéroport, à la campagne, à l'école ou faisant apparaître des monstres qu'elles sont seules à voir. Petit à



La danse contemporaine sera à l'honneur ce week-end avec une création ludique, sur fond de bruitages. • Photo: Nicole Seiler

petit, des histoires prennent corps dans l'esprit des spectateurs, mais des récits propres à chacun d'entre eux.

Ludique

Au final, cela donne un spectacle ludique, aux interprétations plurielles. Tel mouvement répété se transforme graduellement en un autre, qui lui-même en appelle un troisième... Il en va de même pour la musique, qui enchaîne les bruitages. Immergé dans

une expérience sensorielle totale, le spectateur est entraîné dans une course d'un lieu à un autre, d'une sensation à une autre, sans que jamais ne se brise le fil du voyage. (ab)

«Small explosion with glass and repeat echo»: samedi 19 janvier à 20h30 et dimanche 20 janvier à 17h30 à l'Espace Danse, rue de l'Evoles 31a. Réservations au 032 730 46 65 ou par courriel à adn@net2000.ch

Chronique culturelle

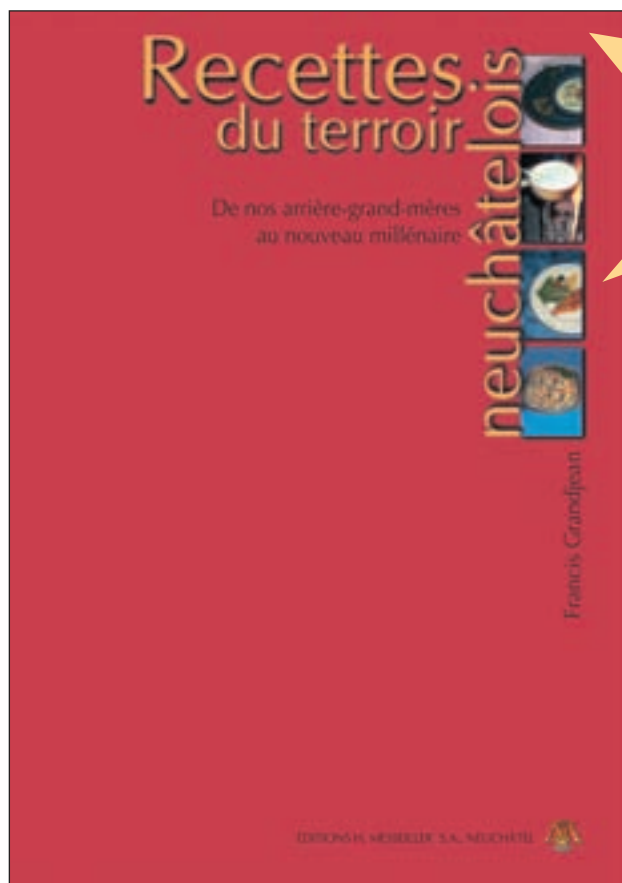


Quelle affaire!

«Un bon livre est un livre que l'on regrette d'avoir terminé.» Cette petite phrase figure dans l'épilogue de «La vérité sur l'affaire Harry Québert», ce fantastique roman de Joël Dicker qui nous tient en haleine du début à la fin et que l'on dévore comme un polar. Il faut attendre en effet les toutes dernières pages de ce pavé passionnant pour apprendre enfin qui a tué la jeune Nola Kellergan, 15 ans, amoureuse de l'écrivain Harry Québert, de 14 ans son aîné, assassinée 33 ans auparavant dans une petite ville de la côte est des Etats-Unis. Et, une fois l'ouvrage refermé, on regrette effectivement d'en avoir terminé avec cette affaire... L'écrivain genevois Joël Dicker, 28 ans, a vraiment réussi un coup de maître avec son deuxième roman. Il nous y donne à lire le récit d'une enquête criminelle captivante, jonglant avec maîtrise entre l'époque des faits (1975) et celle de la reprise des investigations (2008). Il y décrit aussi le fonctionnement social de l'Amérique profonde tout en se livrant à des réflexions pertinentes sur le fonctionnement de l'écriture. Bref, Dicker prouve qu'il est possible d'être un bon écrivain et d'avoir du succès... A lire sans tarder!

Patrice Neuenschwander

Aux Editions Messeiller



36.-

Francis Grandjean

Recettes du terroir neuchâtelois (et CD)

Cet ouvrage de référence offre une panoplie de 107 recettes détaillées, de nos arrière-grand-mères au nouveau millénaire. En outre, il comprend la description d'une quinzaine de produits du terroir neuchâtelois, un glossaire de plus de 60 définitions, et quelques propositions de menus élaborés à partir des mets décrits au fil des pages. Un logiciel sur CD-Rom permet de modifier les recettes, de les envoyer par e-mail, de les imprimer, ou de calculer avec simplicité les quantités d'ingrédients nécessaires selon le nombre de convives.

Format et conception du livre très pratiques, pensés pour le garder en cuisine. Photos en couleur, 256 pages, format 14,8 x 21 cm



Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel, edition@messeiller.ch

..... ex. de l'ouvrage «**Recettes du terroir neuchâtelois**» + CD de Francis Grandjean, au prix de **Fr. 36.-**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature _____



Projet Holistic

Réseau de chauffage à distance - objectifs quadruplés

L'objectif du projet HOLISTIC, qui bénéficie d'un soutien européen, est d'économiser plus de 20% d'énergie non renouvelable dans un quartier neuchâtelois un cumulant différentes actions. Les mesures les plus significatives sont sans contexte les interventions réalisées sur le réseau de chauffage à distance de la Maladière et prévues sur la chaudière à bois du Mail. A elles seules, elles contribuent à plus de la moitié des objectifs d'économies annoncés au début du projet.

Laurent Gacond, en charge du chauffage à distance chez Viteos, confirme que HOLISTIC a été un tremplin pour les travaux de rénovation. Dans le cadre du projet d'optimisation du chauffage à distance, on peut surtout relever les économies d'énergies exceptionnelles qui ont été obtenues. En effet, le résultat est plus de quatre fois supérieur à l'objectif fixé au début des travaux.



La centrale de chauffage de la Maladière a été entièrement rénovée dans le cadre des travaux menés sur le réseau de chauffage à distance. • Photo: sp

Les premiers travaux ont débuté en 2008. Afin d'améliorer l'efficacité énergétique, la centrale de chauffe a été optimisée. Ensuite, en vue de réduire les pertes thermiques, les installations techniques des bâtiments reliés ont été

assainies et la température de l'eau circulant dans le réseau a pu être diminuée de 20° C. Enfin, l'extension et la densification du réseau permettent une valorisation de l'énergie récupérée. Initialement estimée à 1'000 MWh par

an, on constate aujourd'hui une économie annuelle de 4'000 MWh en terme de consommation d'énergie thermique. Les émissions de CO₂ ont été réduites de 850 tonnes en moyenne par an.

En plus de poursuivre les opérations lancées en 2008, le chauffage à distance de la Maladière sera relié à celui du Mail. La chaudière à bois du Mail sera remplacée par une chaudière quatre fois plus puissante, permettant ainsi d'accroître la part d'énergie de sources renouvelables dans la production de chaleur du réseau de chauffage à distance. En outre, il est également prévu de récupérer une partie de la chaleur obtenue grâce à la combustion du biogaz

produit par la station d'épuration. Au final, le 40% des besoins calorifiques du chauffage à distance serait produit par des énergies renouvelables.

Anne-Claude Cosandey

La Ville jeune

Midnight jeuNE, rendez-vous sportif, musical, convivial et gratuit pour les 12-17 ans, les samedis de 20h30 à 23h30 à la salle de gym du collège de la Promenade.

Case à chocs, jeudi 17, vendredi 18 et samedi 19 janvier, 20h (portes à 19h), 21h30 et 23h, La foire aux monstres. Prix Fr. 15.-.

Bar King, jeudi 17 janvier, 21h, Groovy steps trio (CH), jazz-boogaloo-Funk. Vendredi 18 janvier, 21h30, Blasted (CH/vs) + Oregon Trail (CH/ne), métal & punk hardcore. Samedi 19 janvier, 22h15, Sola Kampa (CH/vs), reggae.



La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.
Réouverture samedi 19 janvier à 8h.

Handball
Maladière, Halle A, salles 1 à 3
Vendredi 18 janvier à 21h30, HBC Neuchâtel - HBC Etoy, 4^e ligue
Samedi 19 janvier à 13h, HBC Neuchâtel - FSG Lausanne-Ville/Cugy, M19-F
Halle de sport de la Riveraine
Samedi 19 janvier, 12h30, HBC Neuchâtel - HC Crissier, 2^e ligue féminine

Basketball
Halle de sport de la Riveraine
Vendredi 18 janvier, à 19h30, Union Neuchâtel Basket - SAV Vacallo Basket, LNA

Maladière, Halle B, salle 4
Samedi 19 janvier à 14h, MJ Basket Neuchâtel - Del Basket, U14-F

Unihockey
Maladière, halle A, salle 1 à 3
Samedi 19 janvier à 17h, FSG Corcelles-Cormondrèche - Tornados Frütigen, 2^e ligue

Hockey sur glace
Patinoires du Littoral
Mercredi 16 janvier à 20h, HC Val-de-Ruz - HC Les Enfers-Montfaucon, 3^e ligue
Samedi 19 janvier à 16h30, HC Université-Neuchâtel - HC Bulle-La Gruyère, Novice A
À 20h, nouvelle halle, HC Serrières-Peseux I - CP Fleurier, 2^e ligue
À 20h15, HC Serrières-Peseux II - CP Plateau de Diesse, 4^e ligue
Mercredi 23 janvier à 20h, HC Val-de-Ruz - HC St-Imier-Sonceboz, 3^e ligue

Patinoires du Littoral
(du 16 au 20 janvier)

Piste principale
me: 9h-11h45/13h45-16h45 public, 9h30-11h45/15h-16h15, hockey libre.
je: 9h-11h45/13h45-15h45, public, 9h-11h45/13h45-15h45, hockey libre.
ve: 9h-11h45/13h45-16h45/20h-22h, public, 9h-11h45/13h45-15h30, hockey libre.
sa: 13h45-16h30 public, 13h45-16h hockey libre.
di: 13h45-16h30 public.

Halle couverte
me: 9h-11h45/13h45-16h15 public.
je: 9h-11h45/13h45-16h15 public.
ve: 9h-11h45/13h45-16h15 public.
sa: 13h45-16h public.
di: 10h15-11h45/13h45-16h public, 12h-13h30 hockey libre.



Le Conseil général a donné son feu vert à la mise en place d'un système de vélos en libre service

Des vélos pour le quotidien

Six stations de vélos en libre-service verront le jour dès ce printemps en ville de Neuchâtel. Le Conseil général a adopté lundi soir un crédit de 202'000 francs pour sa mise en place. Ce projet, qui émane du Réseau des trois Villes, vient compléter l'offre de Neuchâtelroule. Flexible et évolutif, il permettra d'adapter l'offre aux besoins des utilisateurs.

Depuis 2005, Neuchâtelroule met gratuitement des vélos à disposition de la population et des touristes. Ce programme va évoluer en intégrant le système de vélos en libre-service développé par la Ville de Bienne: Velospot. En conservant une disponibilité pour les activités de loisir, il va permettre de l'élargir aux déplacements pendulaires quotidiens. Il s'inspire ainsi du concept développé et mis à disposition par la Ville de Bienne tout en gardant les avantages qui font le succès de Neuchâtelroule depuis huit ans. Vingt stations seront implantées dans les trois villes, dont six à Neuchâtel (Port, P+R Piscines, Place Pury, Hôtel de Ville, Fun'ambule et Pourtalès).

Carte à puce et cadenas électroniques

Le système Velospot présente l'avantage de proposer des structures discrètes, sans bornes pour fixer les vélos. «Il n'a que peu d'emprise au

sol», a précisé Pierre-Olivier Aragno lors de la conférence de presse de présentation du projet. Les vélos sont équipés de cadenas électroniques commandés par onde radio à partir de la borne de la station. Pour prendre un vélo, l'utilisateur déverrouille le système au moyen d'une carte à puce. Il peut ensuite déposer sa monture dans n'importe quelle station du réseau. L'abonnement annuel s'élèvera à 60 francs. A terme, il est prévu d'étendre Velospot à d'autres communes du littoral et des montagnes.

Promouvoir la mobilité douce

Les groupes ont accueilli favorablement cette action qui vise à développer et promouvoir la mobilité

Une station pourrait facilement être déplacée et le nombre de vélos adapté en fonction de la demande.

douce dans les centres urbains. «Ce projet ne tombe pas du ciel, il s'appuie sur les expériences d'autres villes», a salué Yves Froidevaux, porte-parole du groupe PopVertsSol. Pour le groupe socialiste, le grand avantage du projet réside dans son aspect évolutif. En

effet, une station pourrait facilement être déplacée et le nombre de vélos adapté en fonction de la demande. Le groupe PLR, lui, estime que le nombre de stations prévues ne va pas révolutionner les habitudes des Neuchâte-

« C'est la deuxième fois que le Réseau des trois Villes concrétise une mesure pour la mobilité », a relevé Olivier Arni.

lois. Il conviendra d'affiner l'offre par la suite. «Il est sage de ne pas programmer des stations dans les hauts de la ville», a ajouté Jean-Charles Authier, porte-parole du groupe. Le PLR a également proposé un amendement – accepté unanimement par l'assemblée – visant à développer des offres compatibles avec Velospot.

Un réseau prometteur

«C'est la deuxième fois que le Réseau des trois Villes concrétise une mesure pour la mobilité», a relevé Olivier Arni, directeur des Transports. En effet, les trois Villes étaient déjà à l'origine du projet NoctamRUN, lancé en août 2011. Ce dernier permet aux couche-tard de regagner les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds

et du Locle tous les vendredis et samedis soirs jusqu'à 3 heures du matin. Sous réserve de l'accord des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle, pas moins de 180 vélos seront proposés dès la belle saison en libre-service sur 20 sites, répartis dans les trois villes. «Velospot est le système le plus souple. Il nous permettra de développer toutes sortes de collaborations et de prestations», a précisé Olivier Arni. (ak)



Rapport sur le Chanet retiré

Le Conseil général n'a finalement pas traité le rapport concernant la construction de nouveaux vestiaires et le changement de revêtement du petit terrain au Chanet. «Le Conseil communal a décidé lundi matin de faire preuve de sagesse en retirant ce rapport de l'ordre du jour», a indiqué Thomas Facchinetti, directeur des Sports. Estimant qu'une majorité du Conseil général n'était «pas encore mûr» pour l'adhésion à ce rapport, l'exécutif y apportera des précisions avant de le soumettre prochainement à la décision du législatif.



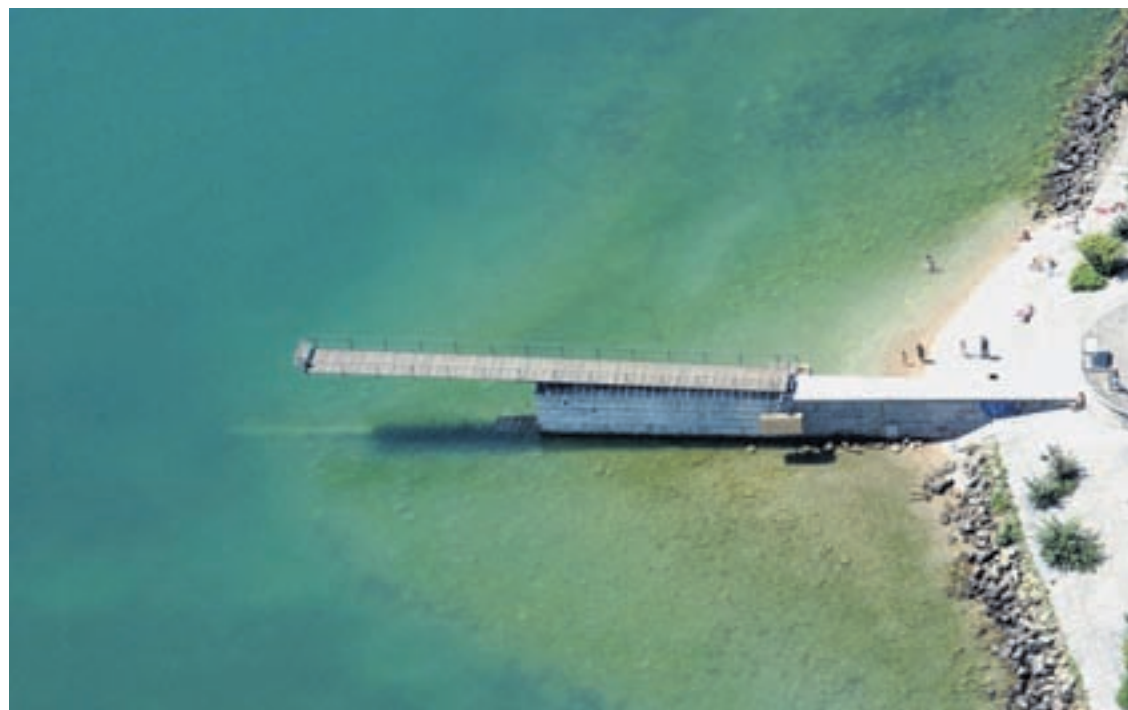
Fermée au public depuis deux ans, la passe

Une réhabilit

Promeneurs, touristes, amoureux et rêveurs pourront à nouveau flâner cet été sur la passerelle de l'Utopie et profiter des vues exceptionnelles qu'elle offre sur la ville et le lac. Le Conseil général a accepté lundi soir – par 33 oui, 1 non et 2 abstentions au sein du PLR – le crédit de 277'000 francs sollicité par le Conseil communal pour sa réhabilitation.

Tous les partis ont salué la réfection de cette passerelle, située dans le prolongement du môle près du quai Osterwald. «Enfin, ce sympathique et symbolique souvenir de la commémoration du 700^e anniversaire de la Confédération va recevoir le lifting nécessaire!», a déclaré au nom du groupe PopVertsSol Béatrice Nys. «Il était grand temps de pérenniser cette passerelle, qui est l'un des atouts touris-

La passerelle de l'Utopie, fermée au public depuis deux ans pour des raisons de sécurité, sera réhabilitée d'ici cet été. • Photo: archives





Une carte à puce permettra de déverrouiller les vélos mis à disposition en libre-service en ville de Neuchâtel.

Passerelle de l'Utopie sera rénovée d'ici à l'été

Modernisation saluée

«tistiques de la ville», a abondé Natacha Erard pour le groupe socialiste.

Cela fait en effet deux ans, depuis octobre 2010, que la passerelle de l'Utopie est fermée au public, pour des raisons de sécurité. Conçue à l'origine pour un usage éphémère, elle a mal résisté à l'usure du temps et aux déprédations. Au fil des ans, le plancher en bois s'est abîmé, certains éléments de la structure métallique se sont corrodés et plusieurs câbles des garde-corps se sont cassés.

Problèmes de sécurité

Située le long d'une promenade appréciée, la passerelle ne répondait par ailleurs pas aux normes de sécurité exigées d'un ouvrage permanent et présentait un risque élevé de chutes et de noyades, selon un audit commandé au Bureau de prévention

des accidents (BPA). Plusieurs problèmes étaient pointés du doigt: balustrade trop basse, accès ouvert et non surveillé, absence de protection contre les chutes sur le môle en pierre...

Deux solutions s'offraient aux autorités communales: démonter la passerelle ou la réhabiliter. C'est la seconde option qui a été retenue, compte tenu notamment de l'attachement des Neuchâtelois à cette passerelle, qui fait maintenant partie intégrante du paysage et contribue au rayonnement de la ville. Les frais de démontage et de sécurisation du môle auraient par ailleurs coûté 90'000 francs.

Esthétique préservée

Pour ne pas dénaturer l'esthétique de la passerelle tout en intégrant les

normes sécuritaires, le projet de rénovation a été confié à ses deux architectes concepteurs, les Zurichois Frank et Regula Mayer. Pour sécuriser l'accès, un passage sera creusé dans la longueur du môle, à 90 centimètres de profondeur. «Cela permet de conserver l'impression de passerelle posée en équilibre», a souligné le directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement Olivier Arni.

La barrière de la passerelle sera changée. Enfin, le banc ne fera plus face au lac, mais sera situé en retrait, dans le sens de la longueur, pour dissuader les comportements à risque. Le lac est en effet peu profond aux abords de la passerelle et son sol jalonné de pieux, ce qui rend les plongeurs très dangereux. Sauf imprévu, les travaux débuteront en avril, pour se terminer à fin juin. (ab)



Vitrines fantômes et fibre optique

Le Conseil général a par ailleurs voté trois motions de la gauche, qui chargent le Conseil communal d'étudier les moyens d'éviter les «vitrines fantômes» au centre-ville, de renforcer encore les efforts de l'administration communale en matière d'intégration professionnelle et de non-discrimination à l'embauche et de réfléchir, avec le canton, aux possibilités de favoriser la pose d'un réseau de fibre optique performant et concurrentiel. Toujours sur proposition de la gauche, le législatif a également accepté de modifier le Règlement général de la commune pour donner à sa Commission financière la possibilité de décider – le cas échéant sur proposition du Conseil communal – de procéder ou faire procéder à une analyse approfondie d'un service ou d'un office de l'administration. (ab)

 Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Groupe Socialiste

Hélène Perrin: Le groupe socialiste est satisfait des développements de la ville annoncés par les deux rapports du Conseil communal qui lui sont soumis pour la première séance du Conseil général de l'année 2013. Dans ces lignes, nous voulons plus en détail défendre notre attachement à la mise en place d'un système de vélos en libre service à Neuchâtelroule en complément à Neuchâtelroule.

Tout d'abord, cette nouveauté à Neuchâtel contribue à promouvoir le vélo en mettant à disposition des vélos pour les gens de passage, touristes ou pendulaires, et pour les habitants, qui, par exemple, désirent faire une simple course ou ne sont pas habitués à ce moyen de transport. Ce système offre aussi une solution aux personnes qui ne peuvent avoir de vélo chez elles car elles manquent de place pour l'entreposer, comme c'est souvent le cas quand on habite au centre-ville.

Ce projet est intéressant car il ne se restreint pas à l'unique but de mobi-

lité mais se fait aussi un instrument de politique sociale. Comme avec Neuchâtelroule auparavant, les programmes d'insertion sociale et professionnelle seront associés pour accomplir les différentes activités nécessaires au fonctionnement du service.

La collaboration entre les communes du canton est favorable à la cohé-

sion cantonale et, grâce à elles, les expériences pourront être comparées afin d'améliorer et de développer le réseau. Nous soutenons un projet évolutif, qui a la possibilité d'être ajusté en fonction des critiques des utilisateurs et de l'évolution des besoins.

Groupe PLR

Jean-Charles Authier: Le gros du peloton PLR voit d'un œil favorable le rapport présenté par le Conseil Communal pour la mise à disposition de vélos en libre service.

Il s'agit ici clairement d'un tour d'essai: le nombre de stations (6) et le nombre de vélos (110) ne vont pas révolutionner les habitudes de déplacement des Neuchâtelois. Qu'importe, autant lancer ce projet sur un petit braquet afin de récolter des données concrètes pour bien ajuster sa future montée en puissance.

Relevons qu'il est sage de ne pas proposer de stations dans les hauteurs de la ville. La pénurie de vélos y serait ainsi programmée, nous obligeant à opérer à des rééquilibrages coûteux autant que motorisés. Certains pourront toutefois déplorer l'absence d'une station à Chaumont, avec installation de chronométrage officiel entre l'Hôtel de Ville et le Signal.

D'un point de vue pratique, attention à rendre ce service aussi accessible que possible. Ainsi, nous pouvons nous inquiéter que le partenaire choisi n'ait, par exemple, pas d'accord avec la société Mobility. Nous déposons donc

un amendement demandant que «le mandataire choisis mette tout en œuvre pour le développement d'offres compatibles avec d'autres partenaires actifs dans le domaine de la mobilité». Nous soulignons ainsi notre volonté de simplifier l'accès à ce service pour toute personne désirant se déplacer avec des modes de transport partagés.

Nous comprenons par ailleurs que la suppression du service Neuchâtelroule ne soit pas d'actualité au vu de la modestie, évoquée plus haut, du projet. Elle devra cependant être évoquée sans fard lors de ses éventuelles prochaines extensions.

PopVertsSol

Nicolas de Pury: Les groupes PopVertsSol et Socialiste ont fait voter une proposition renforçant les moyens d'investigation de la Commission financière. Jusqu'ici, une commission financière qui s'occupait aussi bien de gestion que de finances ne donnait pas entière satisfaction. La gestion d'un service est évaluée essentiellement sous l'angle financier. Si cela peut présenter des avantages, cela ne permet pas la découverte de dysfonctionnements ou de problèmes internes. Suite à l'affaire Hainard, le Grand Conseil vient de créer une commission de gestion en plus d'une commission financière. Nous proposons une solution intermédiaire en clarifiant le rôle de la commission financière, qui pourra dorénavant se charger d'investigations complètes d'un service ou d'un office. Nous avons, au sein de notre collectivité, un certain nombre de dysfonctionnements liés à des problèmes de personnes et/ou organisationnels. S'il est inévitable de rencontrer des problèmes ou des conflits dans toute organisation, nous devons proposer des solutions concrètes afin de résoudre ces difficultés. Malgré l'opposition du Conseil communal qui a tenté de neutraliser notre proposition, avec des arguments empreints de suffisance, et pour le moins surprenants, les groupes PopVertsSol et PS ont réellement réussi à proposer une amélioration de l'outil de gestion qu'est la commission financière. C'est toute l'administration communale qui en profitera.



Le groupe PLR voit d'un œil favorable le rapport présenté par le Conseil communal pour la mise à disposition de vélos en libre service.

Conseil général

Quels étaient les présents?

Présidence de M. Fabio Bongiovanni (PLR), président

Y compris le président, 37 membres sont présents: M^{mes} et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Nicole Baur (PopVertsSol), Matthieu Béguelin (Soc), Julien Binggeli (PopVertsSol), Amélie Blohm Gueissaz (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Hélène Dederix-Silberstein (PopVertsSol), Edlira Dedja Bytyqi (Soc), Patrice de Montmollin (Soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Martine Docourt Ducommun (Soc), Natacha Erard (Soc), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertsSol), Olivier Forel (PopVertsSol), Yves Froidevaux (PopVertsSol), Beat Geiser (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Félix Gueissaz (PLR), Baptiste Humi (Soc), Mirko Kipfer (PLR), Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol), Anne-Françoise Loup (Soc), Philippe Loup (Soc), Philippe Mouchet (PLR), Béatrice Nys (PopVertsSol), Grégoire Oguey (Soc), Dimitri Paratte (PopVertsSol), Blaise Péquignot (PLR), Hélène Perrin (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Julien Spacio (PLR), Marc Treboux (Soc), Nathalie Wust (Soc), Joël Zimmerli (PLR).

Excusés: M^{mes} et M. Valérie Cousin (PopVertsSol), Béatrice Haeny (PLR), Vincent Pahud (PDC), Sabrina Rinaldo Adam (Soc).

Le Conseil communal était représenté par M. Pascal Sandoz (PLR), président, M. Olivier Arni (Soc), vice-président, M. Alain Ribaux (PLR), M^{me} Christine Gaillard (PopVertsSol) et M. Thomas Facchinetti (Soc), conseillers communaux.

A propos...



Costume d'époque...

«J'entre dans mon nouveau costume.» C'est au travers de ce titre que le récent journal du dimanche résume une semaine au cours de laquelle le nouveau Conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds présente ses premiers pas dans cette fonction devenue si particulière au fil du temps. L'expérience nous apprend que de tels engagements nécessitent en effet un imper pour ne pas hésiter à se mouiller, un chapeau pour couvrir l'ensemble des dossiers, mais aussi de solides chaussures, de ville, pour souvent valser entre les discours et les communiqués, ou de sport, afin de parfois botter le superflu en touche...

Mais au fait, quelle est la règle en matière de tenue vestimentaire pour les membres des Autorités de la Capitale? Aucune! Les mentions spécifiques dans le protocole se sont progressivement réduites. Fini le temps du veston noir, pantalon anthracite rayé, et autre queue-de-pie et haut-de-forme... Le nœud coulant de la cravate a eu raison du dernier souffle vestimentaire.

Quel costume nous réserve l'année 2013? Celui que nous voudrions bien porter. Puisse-t-il être seyant. Mais cela n'a pas d'importance: la vérité est tailleur!

Rémy Voirol

Non Filtré de Neuchâtel

Une présentation ainsi qu'une dégustation du Non Filtré de Neuchâtel aura lieu

**mercredi 16 janvier
de 16h30 à 20h30
Péristyle de l'Hôtel-de-Ville**

Entrée avec verre de dégustation: Fr. 10.-.

Venez nombreux découvrir sa fraîcheur!

Maintien du TGV

Le stand TGV-oui.ch organise une récolte de signatures en faveur du maintien de la ligne TGV, qui relie Berne à Paris, via Neuchâtel et Pontarlier:

**samedi 19 janvier de 9 à 13 heures
à la Fontaine de la Justice
à Neuchâtel**

La pétition en faveur du maintien de la ligne TGV est également disponible sur le site Internet www.tgv-oui.ch.

La Ville officielle

Votation communale

Arrêté de convocation des électrices et des électeurs

relatif à la votation communale concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz

le dimanche 3 mars 2013
(Du 19 décembre 2012)

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel,

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975;

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;

vu l'arrêté du Conseil général, du 5 novembre 2012, concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz;

vu l'arrêté du Conseil communal, du 19 décembre 2012, relatif à l'aboutissement du référendum concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz;

sur la proposition de son président,

arrête:

Article premier. – La votation communale relative à l'arrêté du Conseil général, du 5 novembre 2012, concernant une demande de crédit pour l'aménagement de la place Numa-Droz est fixée au **dimanche 3 mars 2013**.

Art. 2. – Le scrutin sera ouvert le **dimanche 3 mars 2013** au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, **de 10 à 12 heures**.

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et les électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé**, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Art. 3. – Les électrices et les électeurs peuvent également voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance**, dans l'enveloppe de transmission, à affranchir en cas d'envoi postal.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'administration communale **le dimanche 3 mars 2013, à 10 heures, au plus tard.**

Art. 4. – Les dispositions prévues par la législation cantonale concernant le vote électronique sont applicables à la présente votation.

Art. 5. – S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche 3 mars 2013, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Art. 6. – Les bureaux électoral et de dépouillement sont les mêmes que ceux désignés par le Conseil communal pour la votation fédérale et leur composition sera publiée dans la Feuille officielle.

Art. 7. – Sont électrices et électeurs en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus:

a) les Suissesses et les Suisses domiciliés dans la commune;

b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger qui sont inscrits dans le registre électoral de la commune en vertu de la législation fédérale;

c) les étrangères et les étrangers ainsi que les apatrides domiciliés dans la commune qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement en vertu de la législation fédérale et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins un an.

Art. 8. – En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électrices et les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20, jusqu'au jeudi 28 février 2013, à 17 heures.

Art. 9. – Les électrices et les électeurs sont priés de se référer au fascicule d'explications relatif aux modalités du scrutin envoyé avec le matériel de vote.

Neuchâtel, le 19 décembre 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,
Pascal Sandoz

Le chancelier,
Rémy Voirol

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés:

- concernant une demande de crédit pour la réhabilitation de la passerelle de l'utopie, au quai Ostervald,
- concernant une demande de crédit relative à la mise en place d'un système de vélos en libre service en complément à Neuchâtelroule, modifiant le Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, pour l'introduction à l'article 131, d'un alinéa 4,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 14 janvier 2013, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'au mercredi 27 février 2013.

Neuchâtel, le 16 janvier 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,
Pascal Sandoz

Le chancelier,
Rémy Voirol

La chronique « passion verte » de...

Un cheval dans les étoiles

Luc
Vincent



En période hivernale, c'est toujours avec plaisir que l'on accueille des fleurs dans son appartement. L'avantage avec un « Hippeastrum », c'est que l'on peut suivre jour après jour son développement jusqu'à la pleine floraison.

D'abord, une petite chose à préciser: l'Amaryllis est une plante bulbeuse qui pousse en Afrique du Sud et c'est l'unique espèce du genre qui donne des fleurs parfumées; elle est rarement cultivée en pots. *Hippeastrum* est aussi une plante bulbeuse qui pousse en Amérique du Sud. Il existe plus de 50 espèces dans ce genre dont les fleurs n'ont pas de parfum. Malheureusement, en Europe, on continue de donner le nom d'Amaryllis à des plantes qui sont en fait des *Hippeastrum*, ce qui génère une certaine confusion. C'est vers 1728 au Brésil que l'on a découvert les premiers *Hippeastrum* rouge. Au vu de la beauté des plantes, on a commencé à faire des croisements depuis 1799. Les horticulteurs



anglais, belges, français, allemands et hollandais, rivalisaient chacun pour obtenir les plus belles plantes si bien que vers 1890, on comptait une centaine d'hybrides. Ce qui est regrettable, c'est que lors des deux dernières guerres, tout ce patrimoine d'hybrides

d'*Hippeastrum* a disparu. Ce n'est que depuis les années 50 que l'on s'est remis à créer de nouveaux hybrides, en Hollande, aux Etats-Unis, en Angleterre et au Japon. De nos jours, la palette de couleur est riche. Cela va du rouge foncé au rose clair en passant

par l'orange et le blanc. Les premiers *Hippeastrum* de couleur jaune sont apparus en 1995.

Faire fleurir un *Hippeastrum* est toujours un plaisir. Voici quelques conseils: ne pas planter le bulbe trop profond, le sommet du bulbe doit sortir de la terre, au départ ne pas trop arroser, tenir au chaud à 18°-20° C. Après quelques jours, il commence à pousser. Si c'est au centre du bulbe, ce sont les feuilles, ou sur le côté, la fleur. Suivant la grosseur du bulbe et sa qualité, on peut avoir deux hampes florales. Lorsque les pousses atteignent 2 à 3 cm, placer la plante le plus à la lumière possible, cela va favoriser une tige plus courte et plus solide qui supportera mieux les fleurs. Lorsque l'*Hippeastrum* est en pleine floraison, il faut beaucoup plus l'arroser.

Le nom *Hippeastrum* a été donné par le naturaliste anglais William Herbert. Il est tiré du grec *Hippos* = cheval et *Astron* = étoile. On se demande bien ce que vient faire un cheval là-dedans! Mais à y regarder de plus près, lorsque la fleur sort de son bulbe, n'y a-t-il pas une ressemblance avec l'oreille d'un cheval? Dans le langage des fleurs, l'*Hippeastrum* symbolise l'orgueil et l'artifice.

Bonnes découvertes.

L.V.

A travers l'histoire



L'après-guerre voit le quartier de La Coudre se densifier. Aussi la construction d'un nouveau lieu de culte est envisagée pour répondre aux besoins de la population protestante. Entre 1955 et 1958, les architectes Jacques et Jean-Louis Béguin édifient un temple à la fois moderne et sobre. La réalisation des vitraux est confiée à l'artiste André Siron. Carte postale éditée par la Société graphique de Neuchâtel, vers 1960, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Vincent Callet-Molin.

Conseil communal

Arrêté

du Conseil communal relatif à l'aboutissement du référendum concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz
(Du 19 décembre 2012)

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL,

Vu la demande de référendum du comité référendaire «Place Numa-Droz: NON AU CHAOS, oui à la sécurité», déposée le 17 décembre 2012, concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz;

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

Vu le règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010,

arrête :

Article premier. – La demande de référendum du comité référendaire «Place Numa-Droz: NON AU CHAOS, oui à la sécurité», concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz, a été faite en temps utile et a recueilli le minimum de 2476 signatures valables, correspondant au 10% des électrices et électeurs de la commune, exigé par l'article 128 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Art. 2. – 3586 signatures ont été déposées dans le délai prescrit, dont 3241 sont valables et 345 nulles.

Art. 3. – L'identité des personnes dont la signature a été annulée peut être consultée auprès de l'administration communale.

Art. 4. – Un recours peut être formé contre la présente décision à la chancellerie d'Etat, Château, 2001 Neuchâtel, dans un délai de six jours à compter de sa publication.

Le recours doit être rédigé en deux exemplaires, être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuves éventuels.

En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

Neuchâtel, le 19 décembre 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,
Pascal Sandoz

Le chancelier,
Rémy Voirol

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Pierre-Laurent Denis, architecte à Rochefort, d'un permis de construire pour l'installation de capteurs solaires contre le parapet sud, l'agrandissement de trois fenêtres en façade nord et le remplacement de la chaudière 20, avenue des Alpes, article 10752 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Luciano Antognini.

Demande de M. Hamdin Maksuti, architecte à Neuchâtel (Forbat SA), d'un permis de construire pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et l'installation de capteurs solaires en toiture de l'immeuble 2-4, rue Caselle, article 9866 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Caisse de la fonction publique Prévoyance NE.

Demande de Monsieur Armando Pereira, architecte à Yverdon-les-Bains (AA Ateliers d'architecture SA), d'un permis de construire pour la transformation des étages et des combles ainsi que la pose de tabatières en toiture de l'immeuble 8, rue de la Côte, article 16736 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Annette Cameroni et Madame et Monsieur Joanne et Benjamin Delley Prongué.

Demande de Monsieur Jörg Sundhoff, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour l'installation de balcons et de tabatières en toiture de l'immeuble 14, chemin du Petit-Catéchisme, article 16241 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Daniel Huguenin.

Les plans peuvent être consultés du 4 janvier au 4 février 2013, délai d'opposition.

Demande de la Société Nolaris SA, d'un permis de construire pour l'installation de 3 îles solaires flottantes sur

Police du feu

Visites périodiques

En application de la loi sur la police du feu du 7 février 1996 et de son règlement d'application du 24 juin 1996, l'inspectorat du **Service de salubrité et prévention incendie informe la population** qu'il procédera à une visite des immeubles dans le quartier suivant :

Caille – Chanet

délimité par la limite communale avec Peseux à l'ouest, la voie ferrée Neuchâtel – Lausanne au sud, les Gorges du Seyon et la rue des Tunnels à l'est et la forêt du Chanet au nord.

le Lac de Neuchâtel, article 2 DP 1 du cadastre du Canton de Neuchâtel, pour le compte de la Société Viteos SA.

Demande de Monsieur Kurt Kohler, architecte à Peseux (Atelier d'architecture ac architectes SA), d'un permis de construire pour la rénovation et l'agrandissement d'une maison familiale 96, route des Falaises, article 1310 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Hans-Rudolf Jost.

Demande de Monsieur Emmanuel Rey, architecte à Neuchâtel (Bauart Architectes et Urbanistes SA), d'un permis de construire pour la transformation, la rénovation et la création d'une nouvelle entrée au Nord de l'immeuble 5, rue de la Maladière, article 14212 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).

Demande de Monsieur Jean-Pierre Wildhaber, architecte à Corcelles (Bureau d'architecture et conseils Wildhaber & Maillard), d'un permis de construire pour la construction d'un entrepôt enterré 15, rue de Monruz, article 1065 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Bouille SA.

Les plans peuvent être consultés du 18 janvier au 18 février 2013, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée. Service des permis de construire

Echos

■ Le président du Conseil communal ainsi que le chancelier ont adressé récemment leurs vœux et félicitations à M^{me} Françoise de Dardel à l'occasion de son 100^e anniversaire ainsi qu'à M^{me} et M. Flavia et Giuseppe dall'Acqua-Golfetto à l'occasion de leur 55^e anniversaire de mariage.

■ Vendredi prochain, M^{me} Christine Gaillard, directrice de la Jeunesse et de l'Intégration, participera à la conférence annuelle de l'Initiative des villes pour la formation qui se tiendra à Saint-Gall.

■ M. Thomas Facchinetti, directeur de la Culture, représentera les autorités communales au vernissage de l'exposition «Supra 100 Le temps suspendu» au Muséum d'histoire naturelle vendredi 19 janvier.



† Jean Cavadini

Le Conseil communal a appris avec tristesse le décès le 9 janvier de Jean Cavadini disparu subitement dans sa 77^e année. Figure marquante de notre ville, le défunt fut conseiller communal durant cinq ans, de 1976 à 1981, avant d'accéder à de plus hautes fonctions. Au sein de l'exécutif de la ville, Jean Cavadini s'est distingué par un engagement sans faille en faveur de la culture et a contribué à de nombreuses réalisations.

Politicien dynamique, loyal et dévoué, cet édile aura su faire face avec brio aux difficultés inhérentes à ses fonctions à la tête des Hôpitaux, de la Culture et des Services industriels. Artisan du rayonnement de Neuchâtel, il aura assumé avec courage sa charge de magistrat dont il disait qu'elle était «souvent astreignante mais toujours exaltante».

Le Conseil communal conserve un souvenir lumineux de Jean Cavadini qui s'est largement engagé pour le bien de la communauté. Au nom des Autorités communales, il présente à sa compagne et à sa famille l'expression de sa vive sympathie.

Direction de la sécurité

Programme cinéma pour la semaine du 16 au 22 janvier 2013

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920 (du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

DJANGO UNCHAINED

1^{re} semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me, ve au lu 20h15. VO angl s-t fr/all je, ma 20h15.
Rex: VF me au ma 16h30.
Studio: VF ve/sa 22h15.
Acteurs: Jamie Foxx, Leonardo DiCaprio, Samuel L. Jackson.
De Quentin Tarantino.

LE MONDE DE NEMO - 3D

1^{re} semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me, sa/di 13h30, me au ma 15h45.
De Andrew Stanton.

BEASTS OF THE SOUTHERN WILD

4^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VO angl s-t fr/all me au ma 18h.
Acteurs: Quvenzhané Wallis, Dwight Henry.
De Benh Zeitlin.

MORE THAN HONEY

7^e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF di 10h45.
De Markus Imhoof.

APOLLO 2

L'ODYSSÉE DE PI - 3D

5^e semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 15h30, me au ve, di au ma 20h30.
Acteurs: Gérard Depardieu, Saraj Sharma.
De Ang Lee.

RISE OF THE GUARDIANS - LES CINQ LÉGENDES - 3D

8^e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me, sa/di 13h30.
De Peter Ramsey.

L'HOMME QUI RIT

2^e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ve, di au ma 18h.
Acteurs: Gérard Depardieu, Marc-André Grondin, Christa Theret.
De Jean-Pierre Améris.

MANIAC

4^e semaine. 18 ans sug. 18 ans.
VF ve/sa 23h.
Acteurs: Elijah Wood, Americo Olivo.
De Franck Khalifoun.

MARIE STUART

Pas de limite d'âge. Représentation unique en direct live du MET.
VO s-t fr, sa 19h.
Acteurs: Joyce DiDonato, Elza Van Den Heever, Francesco Melli.

APOLLO 3

RENOIR

1^{re} semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me, sa/di 14h, me au ma 20h30, je/ve, lu/ma 15h30.
Acteurs: Michel Bouquet, Vincent Rottiers.
De Gilles Bourdos.

RISE OF THE GUARDIANS - LES CINQ LÉGENDES - 2D

8^e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me, sa/di 16h15.
De Peter Ramsey.

TAPAGE NOCTURNE

2^e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au lu 18h15.
Acteurs: Alexandra Maria Lara, Sebastian Blomberg, Carol Schuler.
De Christoph Schaub.

JAMES BOND - SKYFALL 007

13^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 22h45.
Acteurs: Daniel Craig, Judi Dench, Naomie Harris.
De Sam Mendes.

UNE ESTONIENNE À PARIS

4^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF di 11h15.
Acteurs: Jeanne Moreau, Laine Mägi, Patrick Pineau.
De Ilmar Raag.

TABOU - TABU

1^{re} semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VO d/f ma 22.1. 17h45, avant-première en présence du réalisateur.
Acteurs: Teresa Madruga, Laura Soveral, Ana Moreira.
De Michel Gomes.

ARCADES

THE HOBBIT : AN UNEXPECTED JOURNEY - 3D

6^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me, ve au lu 20h. VO angl s-t fr/all je, ma 20h.
Acteurs: Martin Freeman, Andy Serkis, Ian McKellen.
De Peter Jackson.

THE HOBBIT : AN UNEXPECTED JOURNEY - 2D

4^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 16h.
Acteurs: Martin Freeman, Andy Serkis, Ian McKellen.
De Peter Jackson.

LES MONDES DE RALPH - 3D

7^e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF sa/di 13h30.
Acteurs: John C. Reilly, Sarah Silverman, Jack McBray.
De Rich Moore.

BIO

THE MASTER

2^e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VO angl s-t fr/all me au ma 20h15.
Acteurs: Philip Seymour Hoffman, Amy Adams, Joaquin Phoenix.
De Paul Thomas Anderson.

WUTHERING HEIGHTS - LES HAUTS DE HURLEVENT

2^e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VO angl s-t fr/all me au ve, lu/ma 14h30, me au ma 17h30.
Apollo 2: VO angl s-t fr/all di 11h.
Acteurs: Kaya Scodelari, Nichola Burley, Steve Evets.
De Andrea Arnold.

DE L'AUTRE CÔTÉ DU PÉRIPH

5^e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF sa/di 15h30.
Acteurs: Omar Sy, Laurent Lafitte, Sabrina Ouazani.
De David Charhon.

REX

JACK REACHER

4^e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h15, ve/sa 23h.
De Tom Cruise, Rosamund Pike, Robert Duvall.
De Christopher McQuarrie.

ERNEST ET CÉLESTINE

6^e semaine. Pour tous sug. 5 ans.
VF me, sa/di 14h15.
De Stéphane Aubier.

STUDIO

PAULETTE

1^{re} semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 16h, 18h, 20h15.
Acteurs: Bernadette Lafont, Dominique Lavanant, Carmen Maura.
De Jérôme Enrico.

QUEEN KONG CLUB - CINÉMA MINIMUM

LA VIERGE, LES COPTES ET MOI
16 ans sug. 16 ans. Me 16.1. 20h.
De Nadir Abdel Messeeh.

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.



Urgences santé

et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité:
N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline
24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:
tél. 032 720 30 30.

Viteos SA - électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

Association culture, excursions, nature (ACEN), M. Yvan Renevey, président, tél. 032 725 62 88, info@acen.ch.

Association Lire et Ecrire, cours de base pour adultes de langue française, tél. 032 914 10 81, www.lire-et-ecrire.ch.

Association des Marchés de l'univers, rue Pierre-à-Mazel 5, tél. 076 564 81 33.

Association neuchâteloise de personnes concernées par les problèmes liés à la drogue (ANPCD), (rue L.-Favre 27, 2017 Boudry), tél. 079 446 24 27. Permanence familles: les 2^e et 4^e dimanche du mois de 14h à 16h. Groupes d'accueil: les 1^{er} et 3^e mercredi du mois, dès 19h.

Association neuchâteloise de prévention du suicide «Parlons-en», permanence téléphonique les mardis et jeudis de 16 à 19 heures (079 698 89 18). Site internet: www.suicide-parlons-en.ch.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Viroil, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Daniela Pellegrini Schuway, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le N° 144.

Les services religieux

Cultes et messes du dimanche 20 janvier

Paroisse réformée évangélique

Sud:

Collégiale: di à 10h, célébration de l'Unité avec sainte cène, équipe œcuménique.

Temple du Bas: je à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: chapelle ouverte tous les jours de 9h à 19h pour le recueillement.

Est:

La Coudre: sa 19 à 18h, culte des familles. Célébration suivie d'un pique-nique canadien puis d'une soirée jeux dès 19h30.

Portalès: di à 10h, célébration animée par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital les 1^{er} et 3^e dimanche du mois.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais; di à 10h et 18h, messes.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h messe, di à 10h15, messe en italien.

La Coudre, Saint-Norbert: sa à 18h30, messe; di à 17h messe en latin.

Chapelle de La Providence: sa à 16h30, messe en croate; di à 11h, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6^e étage: di 10h célébration dominicale.

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 18h, prière œcuménique à l'Eglise St-Pierre dans le cadre de la semaine pour l'unité des chrétiens.

L'instantané de Stefano Iori...



... un sourire en enfer

Publicité



GINDRAUX
Fenotier



- Bois - métal
- Bois
- PVC

www.gindraux.ch

ST-AUBIN TEL. 032 836 26 80

Notre savoir-faire
au service
de votre entreprise



Saint-Nicolas 11
Case postale
2006 Neuchâtel
Téléphone 032 725 12 96
Téléfax 032 724 19 37



Les présidents du Conseil communal et du Conseil général présentent leurs vœux à la population

« Pourvu que ça dure ! »

Le président du Conseil communal, Pascal Sandoz (PLR), et le président du Conseil général, Fabio Bongiovanni (PLR) adressent leurs vœux aux habitants de la ville de Neuchâtel. Après une année 2012 marquée par les élections communales, celle de 2013 s'annonce favorablement au vu de la bonne santé des finances de la Ville de Neuchâtel. Interview.

Quel bilan tirez-vous de l'année écoulée ?

Pascal Sandoz : 2012 constituait une année importante pour la Ville de Neuchâtel. La population a renouvelé les autorités communales pour une nouvelle législature. Cet événement marquant a permis de donner un nouvel élan. Le deuxième élément encourageant concerne les finances de la Ville de Neuchâtel, qui se portent bien. La situation financière est saine et favorable.

Fabio Bongiovanni : Les élections communales constituent sans nul doute l'élément incontournable de l'année 2012. Elles ont été marquées par la sortie de l'UDC du Conseil général, alors que le PDC y a fait son entrée. Le PLR, lui, a progressé et gagné quatre sièges. Les forces de gauche restent équilibrées. Je tiens aussi à relever le travail effectué tant par les membres du Conseil communal que ceux du Conseil général. Nous sommes actuellement dans une bonne dynamique.

La création de la Commission spéciale pour le développement



économique constitue un autre élément marquant de cette année 2012. L'ensemble des groupes a voté pour la création de cette commission. Ses membres se pencheront cette année sur la problématique du centre-ville et s'attacheront ensuite à proposer des mesures pour le développement économique de la ville de Neuchâtel.



« Il est important que la population prenne conscience de la situation favorable de la Ville de Neuchâtel », indique Pascal Sandoz.

P.S. : Un autre élément mérite d'être signalé : il s'agit de l'introduction de la taxe au sac, qui a touché l'ensemble de la population. De nouvelles infrastructures, les écopoints, ont fleuri sur le territoire communal. Les citoyens ont fait preuve d'un véritable sens civique. Ils ont vraiment joué le jeu et compris l'enjeu environnemental du tri des déchets. Mes collaborateurs me répètent en plaisantant que la déchetterie des Plaines-Roches est le monument le plus visité de Neuchâtel !

Quels seront les enjeux de l'année 2013 pour la Ville de Neuchâtel ?

F.B. : La Ville de Neuchâtel a prévu des investissements assez importants dans différents domaines pour 2013. Adoptés avec le budget 2013, ils nous permettent de récupérer ce qui n'a pas pu être fait les années précédentes. Le montant de ces investissements est identique à celui de l'Etat. Durant plusieurs années, nous avons dû nous retenir compte tenu de la situation économique. Aujourd'hui, la Ville de Neuchâtel a la capacité d'investir pour des travaux nécessaires tels que la rénovation et l'entretien de ses bâtiments notamment.

P.S. : Il est important que la population prenne conscience de la situation favorable de la Ville de Neuchâtel. A force d'entendre que le canton va mal, les citoyens ne se rendent pas compte de la bonne situation dans laquelle la ville se trouve. Pourvu que

ça dure ! Soixante millions d'investissements figurent à la planification financière de la Ville pour 2013. Ils permettront de développer des projets essentiels pour le centre-ville notamment. La population sera amenée à voter sur l'aménagement de la Place Numa-Droz. La Ville peut aborder ce projet avec sérénité sur le plan financier. Le renouvellement des autorités cantonales sera également un point essentiel pour l'année 2013. Les Neuchâtelois voteront en avril la nouvelle composition du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de manière à défendre au mieux les intérêts de l'agglomération neuchâteloise.

Quelles sont vos attentes pour cette nouvelle année ?

P.S. : J'exprime la volonté d'aller de l'avant. Il faut arrêter de toujours voir le négatif et d'aller chercher la petite bête. Il est important de prendre du recul pour mieux progresser.

F.B. : Nous sommes dans une bonne période. Plusieurs projets sont en route et j'espère que les autorités politiques continueront à travailler et à aller de l'avant. Au fond, c'est pour cela que l'on se met à la disposition de la population, c'est pour répondre à ses attentes. Sur un plan plus personnel, je me réjouis de continuer ma présidence au Conseil général. Je reçois beaucoup d'invitations. J'ai déjà eu l'occasion de faire des rencontres extrêmement enrichissantes. Par exemple, je n'aurai jamais pensé assister à un spectacle de gymnastique artistique. Au mois d'août, j'ai aussi rencontré plusieurs délégations étrangères à l'occasion du Festival choral international de Neuchâtel. J'ai

prononcé un discours durant la manifestation. J'ai été étonné de constater que ces quelques mots, qui peuvent nous paraître anodins, étaient très importants à leurs yeux.

Avez-vous pris des résolutions ?

P.S. : C'est assez classique : je fais tout pour maintenir un équilibre entre le physique et le psychique. Je fais de l'exercice à raison de deux fois par semaine. Je vais courir, faire du VTT ou de la peau de phoque.

F.B. : Je ne prends pas de résolution pour éviter de ne pas les tenir ! Plus sérieusement, je pense que les bonnes intentions viennent en cours de route. J'aime les défis. Je vais continuer à en relever dans différentes activités.

Que souhaitez-vous aux Neuchâtelois pour 2013 ?

P.S. : Je souhaite une bonne santé à tous les Neuchâtelois. Ce n'est pas une banalité. Ceux qui l'ont ne s'en rendent peut-être pas compte, mais c'est vraiment primordial. J'espère également que les Neuchâtelois auront la capacité d'entreprendre des



choses pour leur entourage et pour eux-mêmes. Soyons optimistes et ayons confiance en nos moyens !

F.B. : Je leur souhaite une bonne année de travail, parce que le travail c'est la santé. J'espère que ceux qui n'ont pas d'emploi en trouveront un, en restant ouverts d'esprit. Je leur souhaite bonne chance dans leurs recherches. Pour les autres, je leur souhaite de continuer à s'épanouir dans leur travail, car le travail permet de tisser des liens sociaux, de se considérer et d'être considéré par les autres.

Anne Kybourg